RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00338
Numéro SIREN : 652 014 051
Nom ou dénomination : CARREFOUR

Ce dépôt a été enregistré le 04/08/2023 sous le numéro de dépôt 11632

DocuSign Envelope ID: 87BC8508-0E96-4AC3-81F2-8AAF2AC60B7A

CARREFOUR
Société anonyme au capital de 1.855.393.652,50 euros
Siège social : 93 avenue de Paris, 91300 Massy
652 014 051 - RCS Evry

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 26 MAI 2023

Le vendredi vingt-six mai deux mille vingt trois, à dix heures, au Dock Pullman, Bâtiment 137, 87 avenue des Magasins Généraux, 93300 Aubervilliers, les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire sur convocation du Conseil d'administration.

Après avoir souhaité la bienvenue aux actionnaires, Monsieur Alexandre Bompard déclare l'Assemblée ouverte, Assemblée qu'il préside conformément à la Loi et aux Statuts de la Société.

Monsieur Philippe Houzé, représentant la société Galfa, et Monsieur Alexandre Guarini, représentant la société Peninsula Europe SARL, les deux actionnaires présents, disposant du plus grand nombre de voix et acceptant, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Laurent Vallée est désigné comme Secrétaire.

Le Bureau est ainsi constitué.

La présente Assemblée Générale a été réunie suite à la convocation qui a été adressée aux actionnaires nominatifs par lettre individuelle les 9 et 10 mai 2023 et aux avis publiés par les soins du Conseil d'administration dans les BALO du 19 avril 2023 (avis préalable de réunion valant avis de convocation) et du 8 mai 2023 (avis de convocation) et dans le Journal d'Annonce Légale « JSS.fr » du 8 mai 2023.

Les Commissaires aux comptes ont été convoqués par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Maître Christine Louvion, Huissier de justice, est également présente à cette Assemblée.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale, mentionné dans l'avis de convocation, est le suivant :

ORDRE DU JOUR

A. <u>Résolutions à caractère ordinaire</u>

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2022 ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2022 ;
3. Affectation du résultat, fixation du dividende ;
4. Approbation des conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
5. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Alexandre Bompard ;
6. Renouvellement du mandat d'Administratrice de Madame Marie-Laure Sauty de Chalon ;
7. Renouvellement du mandat de la société Mazars en qualité de Commissaire aux comptes titulaire ;

DocuSign Envelope ID: 87BC8508-0E96-4AC3-81F2-8AAF2AC60B7A

8. Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce ;
9. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Alexandre Bompard, Président-Directeur Général, au titre de l'exercice 2022 ;
10. Approbation de la politique de rémunération du Président-Directeur Général, due à raison de son mandat de Président-Directeur Général au titre de l'exercice 2023 ;
11. Approbation de la politique de rémunération des Administrateurs, due à raison de leur mandat au titre de l'exercice 2023 ;
12. Autorisation donnée pour une durée de 18 mois au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société ;

B. <u>Résolutions à caractère extraordinaire</u>

13. Autorisation donnée pour une durée de 18 mois au Conseil d'administration en vue de réduire le capital par annulation d'actions ;
14. Délégation de compétence pour une durée de 26 mois au Conseil d'administration en vue d'émettre des actions et des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances ainsi que des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
15. Délégation de compétence pour une durée de 26 mois au Conseil d'administration en vue d'émettre des actions et des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances ainsi que des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre au public autres que celles visées à l'article L. 411-2, 1° du Code monétaire et financier ou à l'effet de rémunérer des titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la Société ;
16. Délégation de compétence pour une durée de 26 mois au Conseil d'administration en vue d'émettre des actions et des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances ainsi que des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier ;
17. Délégation de compétence pour une durée de 26 mois au Conseil d'administration en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription ;
18. Délégation de pouvoirs pour une durée de 26 mois au Conseil d'administration en vue d'émettre des actions et des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances ainsi que des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société ;
19. Délégation de compétence pour une durée de 26 mois au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves ou bénéfices ;
20. Délégation de compétence pour une durée de 26 mois au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en faveur des adhérents à un Plan d'épargne d'entreprise ;
21. Délégation de compétence pour une durée de 18 mois au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription en

DocuSign Envelope ID: 87BC8508-0E96-4AC3-81F2-8AAF2AC60B7A

faveur de catégorie(s) de bénéficiaires dénommés, dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'actionnariat et d'épargne internationaux du groupe Carrefour ;

22. Autorisation donnée pour une durée de 26 mois au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit du personnel salarié et aux mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions à émettre en raison des attributions gratuites d'actions ;

C. **Résolution à caractère ordinaire**

23. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités ;
24. Avis sur la quantification des différents leviers d'action de la Société sur le Scope 3.

D. **Point inscrit à l'ordre du jour (non soumis au vote des actionnaires)**

Précisions relatives à la stratégie environnementale de la Société

Il est déposé sur le bureau, à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- un exemplaire des journaux contenant les avis de réunion et de convocation ;
- une copie de la lettre de convocation adressée le 9 mai 2023 aux Commissaires aux comptes ;
- une copie de la lettre de convocation adressée les 9 et 10 mai 2023 à chaque actionnaire nominatif ;
- la feuille de présence et les pouvoirs des actionnaires représentés, ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le rapport de gestion y afférent, le rapport sur le gouvernement d'entreprise contenus dans le Document d'Enregistrement Universel 2022 ;
- l'ordre du jour, le texte des résolutions de la présente Assemblée et le rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée contenus dans l'avis de convocation 2023 ainsi que dans son addendum ;
- les rapports des Commissaires aux comptes ;
- la liste des Administrateurs ;
- les informations sur les Administrateurs dont la cooptation ou le renouvellement de mandat est proposé à la présente Assemblée ;
- la liste des actionnaires nominatifs ;
- le nombre d'actions et de droits de vote composant le capital de la Société au 19 avril 2023 ;
- le registre des procès-verbaux d'Assemblées Générales.

Ces pièces sont reconnues régulières par le Bureau.

Les documents et informations visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce ont été adressés aux actionnaires qui en ont fait la demande.

Ces mêmes documents et ceux visés par les articles L. 225-115 et suivants du Code de commerce ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, dans les délais légaux, ainsi que les rapports des Commissaires aux comptes et la liste des actionnaires nominatifs pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

L'inscription en compte préalable des actions au porteur exigée par les statuts et l'avis de convocation a été régulièrement justifiée.

DocuSign Envelope ID: 87BC8508-0E96-4AC3-81F2-8AAF2AC60B7A

Monsieur Laurent Vallée informe l'Assemblée que le total des titres détenus par les actionnaires présents ou représentés s'élève à 530 523 384 actions soit 73,75 % des actions ayant le droit de vote en composition ordinaire et à 530 523 384 actions soit 73,75 % des actions ayant le droit de vote en composition extraordinaire. Le quorum requis pour la validité des délibérations de l'Assemblée, à titre ordinaire comme à titre extraordinaire, est donc atteint.

(...)

A caractère ordinaire

Première résolution *(Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2022)*
L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 699 903 682 voix pour, 180 211 voix contre et 3 135 559 abstentions.

Deuxième résolution *(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2022)*
L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 699 989 458 voix pour, 182 142 voix contre et 3 047 852 abstentions.

Troisième résolution *(Affectation du résultat, fixation du dividende)*
L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, sur la proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 qui s'élève à 223 235 145,85 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	223 235 145,85 €
Affectation à la réserve légale	-
Report à nouveau au 31 décembre 2022	2 706 204 193,48 €
Soit bénéfice distribuable	2 948 068 735,57 €
Dividendes 2022 prélevés sur le bénéfice distribuable	409 143 050,96 €
Solde du report à nouveau après affectation	2 538 925 684,61 €

Le montant du report à nouveau intègre le montant des dividendes non versés aux actions auto-détenues.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 742 157 461 actions composant le capital social au 31 décembre 2022, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le solde étant affecté au report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Il est précisé, en application de la législation fiscale actuellement en vigueur, que la totalité du dividende d'un montant de 409 143 050,96 euros (déduction faite des 11 544 870 actions auto-

DocuSign Envelope ID: 87BC8508-0E96-4AC3-81F2-8AAF2AC60B7A

détenues à la date du 31 décembre 2022) qui représente un dividende de 0,56 euro par action avant les prélèvements sociaux et le prélèvement forfaitaire non libératoire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts, est pour les personnes physiques résidentes fiscales en France, éligible à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts en cas d'option pour l'imposition suivant le barème de l'impôt sur le revenu.

Le dividende à distribuer sera détaché de l'action le 6 juin 2023 et sera mis en paiement le 8 juin 2023. L'Assemblée Générale décide que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, le montant du dividende correspondant aux actions que la Société viendrait à détenir lors de la mise en paiement sera affecté au compte "report à nouveau".

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents et les revenus éligibles à l'abattement visé au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, ont été, par action, les suivants :

Exercice	Dividendes bruts distribués	Revenus éligibles à l'abattement de 40%	Revenus non éligibles à l'abattement de 40%
2019	0,23 €	0,23 €	-
2020	0,48 €	0,48 €	-
2021	0,52 €	0,52 €	-

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 688 795 634 voix pour, 14 276 228 voix contre et 147 590 abstentions.

Quatrième résolution *(Approbation des conventions réglementées visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce)*
L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte de ce qu'il ne mentionne aucune nouvelle convention.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 702 992 077 voix pour, 40 690 voix contre et 186 685 abstentions.

Cinquième résolution *(Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Alexandre Bompard)*
L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Alexandre Bompard pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 562 654 184 voix pour, 136 554 630 voix contre et 4 010 638 abstentions.

Sixième résolution *(Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Marie-Laure Sauty de Chalon)*
L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, renouvelle le mandat d'Administrateur de Madame Marie-Laure Sauty de Chalon, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 670 263 078 voix pour, 18 896 117 voix contre et 14 060 257 abstentions.

DocuSign Envelope ID: 87BC8508-0E96-4AC3-81F2-8AAF2AC60B7A

Septième résolution *(Renouvellement du mandat de la société Mazars en qualité de Commissaire aux comptes titulaire)*
L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle le mandat de la société Mazars en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 696 469 728 voix pour, 6 401 330 voix contre et 348 394 abstentions.

(...)

Vingt-troisième résolution *(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)*
L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations de la présente Assemblée Générale à l'effet d'effectuer toutes formalités légales et faire tous dépôts, publicités et déclarations prévus par la législation ou la réglementation en vigueur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 702 988 540 voix pour, 75 260 voix contre et 155 652 abstentions.

(...)

DocuSigned by:
Edouard de Chavagnac
42A672118171...

Extrait certifié conforme
Monsieur Edouard de Chavagnac
Directeur Juridique Groupe

7.2 Bilan

ACTIF

(en millions d'euros)	Notes explicatives	31/12/2022 Brut	Amortissements et dépréciations	Net	31/12/2021 Net
Immobilisations incorporelles	4.2	19	(19)	0	1
Immobilisations corporelles	4.2	2	(2)	0	0
Immobilisations financières	4.1	37 499	(9 160)	28 339	29 580
Actif immobilisé		**37 520**	**(9 181)**	**28 339**	**29 582**
Créances	10.1	2 081	(17)	2 064	917
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	5.2	249	(64)	185	149
Actif circulant		**2 329**	**(81)**	**2 249**	**1 066**
Comptes de régularisation	10.1	159	-	159	62
TOTAL ACTIF		**40 009**	**(9 261)**	**30 747**	**30 709**

PASSIF

(en millions d'euros)	Notes explicatives	31/12/2022	31/12/2021
Capital social	7.1	1 855	1 940
Primes d'émission et de fusion	7.2	16 017	16 587
Réserve légale	7.3	204	204
Réserves réglementées	7.3	378	378
Autres réserves	7.3	39	39
Report à nouveau	7.3	2 725	2 268
Résultat de l'exercice	7.3	223	837
Provisions réglementées		-	-
Capitaux propres	**7.3**	**21 441**	**22 252**
Provisions pour risques et charges	**6**	**115**	**122**
Emprunts obligataires		7 323	5 913
Emprunts auprès des établissements de crédits		490	-
Emprunts et dettes financières divers		0	0
Dettes financières	**5.1**	**7 813**	**5 913**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		10	5
Dettes fiscales et sociales	10.2	254	209
Dettes d'exploitation		**264**	**214**
Autres dettes diverses	10.2	1 114	2 207
Dettes diverses		**1 114**	**2 207**
TOTAL PASSIF		**30 747**	**30 709**

7.1 Compte de résultat

(en millions d'euros)	*Notes explicatives*	2022	2021
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		7	8
Autres produits		148	147
Total produits d'exploitation		**155**	**155**
Autres achats et charges externes		(204)	(154)
Traitements et salaires, charges sociales		(28)	(20)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		(9)	(10)
Impôts, taxes et autres charges d'exploitation		(3)	(2)
Total charges d'exploitation		**(244)**	**(186)**
Résultat d'exploitation		**(89)**	**(31)**
Produits de participations		1 325	517
Produits d'intérêts et produits assimilés		18	67
Reprises sur dépréciations et provisions		280	136
Total produits financiers		**1 623**	**720**
Dotations aux dépréciations et provisions		(1 602)	(305)
Charges d'intérêts et charges assimilées		(114)	(130)
Total charges financières		**(1 716)**	**(435)**
Résultat financier	8.	**(93)**	**284**
Résultat courant avant impôts		**(182)**	**254**
Reprises sur dépréciations et provisions		14	16
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		-	(5)
Autres charges et produits exceptionnels		16	253
Résultat exceptionnel		**30**	**264**
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		-	-
Impôts sur les bénéfices	9.	**375**	**319**
RÉSULTAT NET		**223**	**837**

7.5 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée générale de la société Carrefour,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CARREFOUR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation

(Notes 4.1 et 12 de l'annexe aux comptes annuels)

Point clé de notre audit

Au 31 décembre 2022, la valeur nette comptable des titres de participation s'élève à 28 332 millions d'euros et représente le poste le plus important du bilan.

Les valeurs brutes des titres de participation sont enregistrées au coût d'acquisition. Une dépréciation est comptabilisée dès lors que la valeur d'utilité devient inférieure à la valeur nette comptable (celle-ci intégrant, le cas échéant, la valeur nette comptable des malis de fusion affectés).

Comme indiqué en note 4.1, les titres de participation font l'objet de tests de dépréciation mis en œuvre à chaque clôture afin de vérifier que leurs valeurs nettes comptables n'excèdent pas leurs valeurs d'utilité. A défaut, une dépréciation est comptabilisée en résultat financier.

Comme indiqué en note 4.1 des notes annexes aux comptes annuels, la valeur d'utilité est estimée sur la base de plusieurs critères dont les principaux sont (i) la valeur des capitaux propres, (ii) la projection des flux de trésorerie futurs, (iii) la valorisation de l'actif net réévalué estimé sur la base de prévisions raisonnables d'exploitation ou sur la base de données observables lorsqu'il en existe (multiples de chiffre d'affaires et/ou d'agrégats du compte de résultat de transactions récentes, offres reçues de repreneurs, multiples de valeurs boursières d'entreprises comparables) ou d'analyses effectuées par des experts internes ou externes, ajustée, le cas échéant, de la dette nette de l'entité testée.

Du fait de l'importance de la valeur nette comptable de ces titres, des incertitudes liées notamment à la probabilité de réalisation des prévisions de flux de trésorerie futurs entrant dans l'évaluation de la valeur d'utilité et de la sensibilité aux variations des données et hypothèses financières utilisées, nous avons considéré l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation comme un point clé de l'audit.

Réponse apportée lors de notre audit

Afin d'apprécier l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation déterminée par la direction, nos travaux ont notamment consisté à :

- apprécier la pertinence de la méthodologie utilisée pour déterminer la valeur d'utilité ;
- analyser la cohérence des projections de flux de trésorerie retenues avec notre compréhension des perspectives et orientations stratégiques du groupe ;
- procéder à la comparaison entre les prévisions passées et les réalisations pour vérifier la fiabilité du processus de prévisions ;
- apprécier le caractère raisonnable des paramètres financiers utilisés (taux d'actualisation et taux de croissance à l'infini) avec l'aide de nos spécialistes en évaluation financière et en s'appuyant notamment sur des évaluations d'experts ;

- apprécier le caractère raisonnable des données observables communiquées par la société dès lors qu'elles contribuent à la formation de l'estimation de la valeur d'utilité des titres ;
- apprécier le caractère approprié des informations fournies dans les notes 4.1 et 12 de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L. 22 10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président-Directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société CARREFOUR par l'Assemblée générale du 15 avril 2003 pour le cabinet Deloitte & Associés, et du 21 juin 2011 pour le cabinet Mazars

Au 31 décembre 2022, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 20ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 12ème année

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 5 avril 2023

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS

Bertrand BOISSELIER
Olivier BROISSAND

MAZARS

Jérôme de PASTORS
Marc BIASIBETTI

7.4 Notes annexes aux états financiers

NOTE 1	DESCRIPTION DE LA SOCIÉTÉ	434
NOTE 2	ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS	434
NOTE 3	PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX	435
NOTE 4	ACTIF IMMOBILISÉ	435
NOTE 5	FINANCEMENT ET COUVERTURES DE RISQUES	438
NOTE 6	PROVISIONS & DÉPRÉCIATIONS	442
NOTE 7	CAPITAUX PROPRES	445
NOTE 8	RÉSULTAT FINANCIER	446
NOTE 9	IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	447
NOTE 10	AUTRES INFORMATIONS	448
NOTE 11	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	450
NOTE 12	FILIALES ET PARTICIPATIONS	450

NOTE 1 DESCRIPTION DE LA SOCIÉTÉ

Carrefour SA est la société mère du groupe Carrefour.

Elle exerce une activité de holding *via* des participations financières qui lui permettent d'avoir le contrôle direct ou indirect des sociétés du Groupe.

Elle a opté en faveur du régime d'intégration fiscale, qui comprend la société mère en tant que tête de l'intégration fiscale et ses principales filiales françaises.

Elle met également en œuvre la politique de financement externe du Groupe auprès des marchés bancaires et de capitaux afin de maintenir un certain niveau de liquidité pour faire face à ses engagements et à ses besoins d'investissement

NOTE 2 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

2.1 Programmes de rachat d'actions

Dans le cadre de sa politique d'allocation de capital, la Société a confié à un prestataire de service d'investissement un mandat de rachat d'actions portant sur un montant maximum de 750 millions d'euros, tel qu'autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 21 mai 2021.

(i) Une première tranche du rachat d'actions a débuté le 7 mars 2022 et s'est achevée le 13 avril 2022 : 21 232 106 actions ont ainsi été acquises au prix unitaire moyen de 18,84 euros par action pour un montant total de 400 millions d'euros

(ii) Une seconde tranche de rachat d'actions a débuté le 2 mai 2022 et s'est achevée le 24 mai 2022 : 17 191 700 actions ont ainsi été acquises au prix unitaire moyen de 20,36 euros par action pour un montant total de 350 millions d'euros.

2.2 Opérations de réduction de capital

Suite aux rachats d'actions propres réalisés dans le cadre de son programme de rachat mentionné ci-avant, Carrefour SA a procédé à deux réductions de capital par voie d'annulation des actions rachetées :

(i) la première en avril 2022 correspondant à une réduction de 21 232 106 actions ;

(ii) la seconde en juin 2022 correspondant à une réduction de 12 506 325 actions.

À l'issue de ces annulations d'actions, le capital social a été réduit de 84,3 millions d'euros et les primes d'émission de 570,3 millions d'euros, le nombre d'actions composant le capital social de Carrefour SA s'élève à 742 157 461 actions et le nombre d'actions auto-détenues, en conséquence, à 11 544 870 actions, représentant environ 1,6 % du capital social.

2.3 Opérations de financement

Au cours de l'année 2022, Carrefour SA a procédé à deux émissions obligataires dites *Sustainability-Linked*, une première le 30 mars 2022 pour un montant total de 1,5 milliard d'euros, la seconde le 12 octobre 2022 pour un montant de 500 millions d'euros augmentée de 350 millions d'euros le 28 novembre 2022 aux mêmes conditions.

Le 8 juin 2022, Carrefour SA a procédé au remboursement anticipé d'un emprunt obligataire d'un montant de 1 milliard d'euros, d'une maturité de 8 ans et d'un coupon de 1,75 % (échéance juillet 2022).

NOTE 3 PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX

3.1 Bases de préparation

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux principes et méthodes définis par le règlement ANC 2014-03, homologué par l'arrêté du 8 septembre 2014, mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

Les états financiers de Carrefour SA sont présentés en millions d'euros et sont arrondis au million le plus proche. Des écarts d'arrondis peuvent ainsi apparaître entre différents états.

La règle d'évaluation utilisée pour établir ces comptes est celle des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation et de présentation n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

La préparation des états financiers de Carrefour nécessite d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs et de produits et de charges. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, il est donc possible que les montants qui figureront dans les futurs états financiers soient différents des valeurs actuellement estimées.

3.2 Conversion des éléments en devise étrangère

Les charges et produits en devise étrangère sont enregistrés au cours de change en vigueur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de change de clôture. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est, le cas échéant, portée au bilan en « Comptes de régularisation ». En cas de perte de change latente à la clôture, une provision est enregistrée à hauteur du risque non couvert.

NOTE 4 ACTIF IMMOBILISÉ

4.1 Immobilisations financières

4.1.1 Traitement comptable et valorisation

Les immobilisations financières sont constituées des titres de participations incluant les malis de fusions affectés, des créances rattachées et des autres immobilisations financières.

Les valeurs brutes des titres de participation sont enregistrées au coût d'acquisition.

Au 1er janvier 2016, lors de la première application du règlement ANC 2015-06, les malis de fusion essentiellement issus de la fusion Carrefour-Promodes en 2000, ont été affectés aux titres de participation Carrefour France, Norfin Holder, Caparbel, Carrefour Nederland BV et Hyparlo sur la base des plus-values latentes existantes au 1er janvier 2016.

Les titres de participation font l'objet de tests de dépréciation mis en œuvre à chaque clôture afin de vérifier que leurs valeurs nettes comptables (le cas échéant intégrant la valeur nette comptable des malis de fusion affectés) n'excèdent pas leurs valeurs d'utilité.

La valeur d'utilité est estimée sur la base de plusieurs critères dont les principaux sont :

- la valeur des capitaux propres ;
- la projection des flux de trésorerie futurs ;
- la valorisation de l'actif net réévalué estimé sur la base de prévisions raisonnables d'exploitation ou sur la base de données observables lorsqu'il en existe (multiples de chiffre d'affaires et/ou d'agrégats du compte de résultat de transactions récentes, offres reçues de repreneurs, multiples de valeurs boursières d'entreprises comparables) ou d'analyses effectuées par des experts internes ou externes, ajustée, le cas échéant, de la dette nette de l'entité testée.

Une dépréciation est comptabilisée dès lors que la valeur d'utilité devient inférieure à la valeur nette comptable (celle-ci intégrant, le cas échéant, la valeur nette comptable des malis de fusion affectés).

Les dépréciations sont comptabilisées en résultat financier, y compris les reprises de dépréciations réalisées dans le cadre d'une cession de participation. Les résultats de cession de titres de participation sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

4.1.2 Tableau de variation sur l'exercice

(en millions d'euros)	Titres de participation	Malis affectés aux titres de participation	Autres immobilisations financières	Total Immobilisations financières 31/12/2022	Total Immobilisations financières 31/12/2021
Immobilisations brutes au 1er janvier	26 044	11 407	0	37 451	37 254
Augmentation de capital & acquisitions	45		6	50	418
Réduction de capital & cessions/liquidations	(2)			(2)	(220)
Immobilisations brutes au 31 décembre (A)	**26 086**	**11 407**	**6**	**37 499**	**37 451**
Dépréciations au 1er janvier	**(2 860)**	**(5 010)**	**0**	**(7 870)**	**(7 652)**
Dotations de l'exercice (1)	(27)	(1 542)		(1 569)	(241)
Reprises de l'exercice (1)	2	276		279	23
Total dépréciations au 31 décembre (B)	**(2 885)**	**(6 276)**	**0**	**(9 160)**	**(7 870)**
TOTAL IMMOBILISATIONS NETTES (A)-(B)	**23 201**	**5 131**	**6**	**28 339**	**29 581**

(1) Les dépréciations sur titres de participation et mali comptabilisées sur l'exercice 2022 concernent essentiellement la France et la Belgique, partiellement compensées par une reprise sur dépréciation de l'Argentine.

Le détail des titres de participations et malis affectés est présenté en note 12.

4.1.3 Carrefour France SAS

Au 31 décembre 2022, la valeur nette comptable des titres de participation de Carrefour France SAS incluant le mali de fusion affecté, s'élève à 5 224 millions d'euros.

Les tests réalisés au 31 décembre 2022 sur le mali affecté aux titres de participation Carrefour France ont mis en avant la nécessité de constater dans les comptes une dotation complémentaire liée à un effet technique de la hausse du taux d'actualisation après impôt.

La valeur d'utilité est estimée par actualisation de flux de trésorerie futurs sur une période de 4 ans avec détermination d'une valeur terminale calculée à partir de l'extrapolation des données de la dernière année au taux de croissance perpétuelle à l'infini et l'utilisation d'un taux d'actualisation spécifique par pays. Les flux de trésorerie futurs retenus pour les tests de dépréciation ont été estimés à partir des trajectoires financières établies par la Direction Générale du pays et validées par la Direction Générale du Groupe.

Les principales hypothèses financières qui sous-tendent l'actualisation des flux de trésorerie futurs de Carrefour France SAS sont un taux d'actualisation après impôt de 6,3 % (5,1 % en 2021), ainsi qu'un taux de croissance perpétuelle de 1,6 % (1,3 % en 2021).

4.2 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de logiciels évalués à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie économique prévue du bien :

- logiciels : 3 à 8 ans ;
- matériels informatiques : 3 ans ;
- agencements et aménagements des constructions : 8 ans ;
- autres : 3 à 10 ans.

Les actifs corporels et incorporels dont les perspectives de rentabilité future ne permettent plus de recouvrer leur valeur nette comptable font l'objet d'une dépréciation. Celle-ci est déterminée par comparaison de la valeur nette comptable de l'actif avec le montant le plus élevé entre la valeur d'usage et la valeur vénale.

Les mouvements sur les immobilisations corporelles et incorporelles au cours de l'exercice 2022 sont les suivants :

(en millions d'euros)	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Total 31/12/2022	Total 31/12/2021
Immobilisations brutes au 1er janvier	19	2	21	21
Acquisitions	-	-	-	-
Cessions & mises au rebut	-	-	-	-
Immobilisations brutes au 31 décembre (A)	19	2	21	21
Amortissements et dépréciations au 1er janvier	(18)	(2)	(20)	(17)
Dotations aux amortissements de l'exercice	(1)		(1)	(2)
Cessions & mises au rebut			-	-
Amortissements et dépréciations au 31 décembre (B)	(19)	(2)	(21)	(20)
TOTAL IMMOBILISATIONS NETTES (A)-(B)	**0**	**0**	**1**	**1**

NOTE 5 FINANCEMENT ET COUVERTURES DE RISQUES

5.1 Dettes financières

Au 31 décembre 2022, les dettes financières se décomposent comme suit :

	31/12/2022				31/12/2021
(en millions d'euros)	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
Emprunts obligataires	969	4 719	1 600	7 288	5 883
Intérêts courus non échus	35	-		35	30
Billets de trésorerie	490			490	-
DETTES FINANCIÈRES	**1 494**	**3 719**	**2 600**	**7 813**	**5 913**

Les variations des emprunts obligataires de l'exercice 2022 sont détaillées ci-dessous :

		Variation du nominal			
(en millions d'euros)	31/12/2021	Émissions	Rembour-sements	Effet de change	31/12/2022
Emprunt Obligataire Euro MTN, EUR, 8 ans, 1,75 %	1 000	-	(1 000) [1]		-
Emprunt obligataire convertible non dilutif 500 millions USD, 6 ans, 0 %	441	-	-	28	469
Emprunt Obligataire Euro MTN, EUR, 8 ans, 0,750 %	750	-	-	-	750
Emprunt Obligataire Euro MTN, EUR, 10 ans, 1,25 %	750	-	-	-	750
Emprunt Obligataire convertible non dilutif, USD, 6 ans, 0 %	442	-	-	27	469
Emprunt Obligataire Euro MTN, EUR, 5 ans, 0,88 %	500	-	-	-	500
Emprunt Obligataire Euro MTN, EUR, 7,5 ans, 1,75 %	500	-	-	-	500
Emprunt Obligataire EUR MTN, EUR, 8 ans, 1,00 %	500		-	-	500
Emprunt Obligataire EUR MTN, EUR, 7 ans, 2,625 %	1 000				1 000
Emprunt Obligataire EUR MTN, EUR, 4 ans, 1,875 %		750 [2]			750
Emprunt Obligataire EUR MTN, EUR, 7 ans, 2,375 %		750 [2]			750
Emprunt Obligataire EUR MTN, EUR, 6 ans, 4,125 %		500 [2]			500
Emprunt Obligataire EUR MTN, EUR, 6 ans, 4,125 %		350 [2]			350
Détail des emprunts Obligataires	**5 883**	**2 350**	**(1 000)**	**55**	**7 288**

(1) Le 8 juin 2022, Carrefour SA a procédé au remboursement anticipé d'un emprunt obligataire d'un montant de 1 Md€, d'une maturité de 8 ans et d'un coupon de 1,75 %.

(2) Deux émissions obligataires ont été réalisées en 2022, une première le 30 mars 2022 pour un montant total de 1,5 Md€, la seconde le 12 octobre 2022 pour un montant de 500 M€ augmentée de 350 M€ le 28 novembre 2022 aux mêmes conditions.

5.2 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

(en millions d'euros)	Brut	Dépréciation	31/12/2022 Net	31/12/2021 Net
Actions propres affectées à des plans déterminés [1]	33		33	39
Actions propres disponibles [2]	216	(64)	152	110
Disponibilités [3]	0		0	0
DISPONIBILITÉS ET VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	**249**	**(64)**	**185**	**149**

Les disponibilités et valeurs mobilières de placement sont constituées de :

(1) actions Carrefour destinées à être attribuées aux employés et affectées à des plans d'options d'achat d'actions et des attributions gratuites d'actions déterminés. Ces actions sont enregistrées à leur coût d'acquisition (ou à leur valeur nette comptable à leur date de reclassement en cas de reclassement d'« Actions propres disponibles » à « Actions propres affectées à des plans déterminés ») ; elles ne sont pas dépréciées en fonction de leur valeur vénale en raison de l'engagement d'attribution aux salariés et de la provision constatée au passif dans les conditions décrites dans les principes comptables relatifs aux provisions exposés dans la note 6.1 ;

(2) actions Carrefour disponibles pour être attribuées aux employés ou pour la régulation du cours de Bourse ; ces actions sont dépréciées si leur valeur comptable est supérieure au dernier cours de Bourse ;

(3) disponibilités bancaires.

Les actions propres de la Société n'ont pas été à l'origine identifiées comme étant affectées à un plan déterminé et étaient en conséquence comptabilisées en « Disponibilités et valeurs mobilières de placement », en tant qu'« Actions propres disponibles » et étaient dépréciées si leur valeur comptable était supérieure au dernier cours de Bourse.

Fin 2022, la Société a décidé d'utiliser des actions propres pour servir le plan d'attribution d'actions gratuites 2020 dont la livraison est prévue en février 2023. Les actions propres destinées à servir ce plan ont donc été reclassées du poste « Actions propres disponibles » à « Actions propres affectées à des plans déterminés » à leur valeur nette comptable à date de reclassement (la dépréciation antérieurement comptabilisée ne peut être reprise), à savoir 32,9 millions d'euros (valeur brute de 48,1 millions d'euros et dépréciation antérieurement comptabilisée de 15,1 millions d'euros). Une provision pour risques et charges d'un montant de 32,9 millions d'euros a été comptabilisée au 31 décembre 2022 au titre de la remise d'actions prévue en février 2023, compensée par la reconnaissance d'un produit à recevoir de 24,8 millions d'euros au titre de la refacturation des filiales pour les actions qui seront remises à leurs salariés.

Au 31 décembre 2022, le poste Disponibilités et valeurs mobilières de placement comprend 11 544 870 actions Carrefour, dont 2 105 505 actions ont été affectées à des plans déterminés et 9 439 365 actions disponibles, pour une valeur brute de 249 millions d'euros.

	Actions propres disponibles				Actions propres affectées à des plans déterminés			
(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Valeur brute	Dépré-ciation	Valeur nette	Nombre d'actions	Valeur brute	Dépré-ciation	Valeur nette
Montants au 1er janvier 2022	**6 822 993**	**168**	**(58)**	**110**	**2 634 546**	**39**	**-**	**39**
Reclassement en Actions propres affectées à des plans déterminés	(2 105 505)	(48)	15	(33)	2 105 505	33	-	33
Livraison d'actions au titre du plan LTI19					(2 592 746)	(38)	-	(38)
Reclassement en Actions propres disponibles	41 800	1		1	(41 800)	(1)	-	(1)
Livraison d'actions propres au titre des plans LTI2020 et 2021 aux héritiers de bénéficiaires décédés	(5 298)	(0)		(0)				
Rachat d'actions propres – mai 2022	4 685 375	95		95				
Dotation/Reprise aux provisions pour dépréciation des actions propres disponibles			(21)	(21)				
MONTANTS AU 31 DÉCEMBRE 2022	**9 439 365**	**216**	**(64)**	**152**	**2 105 505**	**33**	**-**	**33**

Les actions Carrefour auto-détenues et affectées à des plans déterminés sont valorisées au dernier cours de cotation connu, soit 15,64 euros par action au 31 décembre 2022.

Les mouvements du nombre d'actions auto-détenues au cours de l'exercice 2022 sont les suivants :

(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Valeur Brute des VMP	Dépréciation des VMP	Valeur nette des VMP	Provision sur plan d'actions gratuites
Montants au 31 décembre 2021	**9 457 539**	**207**	**(58)**	**148**	**(39)**
Achats d'actions dans le cadre de la couverture de plans d'actions gratuites					
Livraison des actions gratuites affectées à des plans déterminés	(2 592 746)	(38)		(38)	
Rachat d'actions propres	38 423 806	750		750	
Annulation d'actions propres	(33 738 431)	(655)		(655)	
Reclassement d'actions propres disponibles à actions propres affectées à des plans déterminés		(15)	15		
Livraison d'actions propres au titre des plans LTI2020 et 2021 aux héritiers de bénéficiaires décédés	(5 298)	(0)		(0)	
Reprise de provision liée aux actions gratuites affectées à des plans déterminés					39
Dotation aux provisions liées aux actions gratuites affectées à des plans déterminés					(33)
Dépréciation sur des actions non encore affectées à des plans déterminés			(21)	(21)	
MONTANTS AU 31 DÉCEMBRE 2022	**11 544 870**	**249**	**(64)**	**185**	**(33)**

5.3 Réserve de liquidité

5.3.1 Lignes de crédit

Au 31 décembre 2022, le Groupe dispose de deux lignes de crédits syndiqués non tirées auprès d'un *pool* de banques de premier rang d'un montant total de 3,9 milliards d'euros.

Pour rappel, en mai 2021, Carrefour a exercé l'option d'extension de juin 2025 à juin 2026, de ses deux facilités de crédit d'un montant total de 3,9 milliards d'euros. Cette option a été souscrite à plus de 99 % des engagements bancaires. La politique du Groupe est de maintenir ces facilités disponibles et non tirées, afin de sécuriser l'utilisation du programme de billets de trésorerie.

Les crédits syndiqués sont assortis des clauses usuelles pour ce type de contrats, à savoir maintien de son rang de crédit *(pari passu)*, limitation des sûretés accordées aux autres créanciers *(negative pledge)*, changement de contrôle, limitation de cession substantielle d'actifs et défaut croisé. La marge du taux d'intérêt pourrait évoluer en cas de baisse ou de hausse de la notation à long terme *(pricing grid)*.

5.3.2 Programmes de financement

Carrefour dispose d'une capacité de 12 milliards d'euros avec le programme *Euro Medium Term Notes* (EMTN), afin de maintenir une présence sur le marché obligataire en émettant de manière régulière, principalement sur les marchés Euro, en vue de disposer d'un échéancier obligataire équilibré.

Le 30 mars 2022, le Groupe a procédé à sa première émission obligataire dite *Sustainability-Linked*, indexée sur ses objectifs de développement durable. Pour un montant total de 1,5 milliard d'euros, elle se compose en deux tranches de 750 millions d'euros, respectivement d'une maturité de 4,6 ans (échéance octobre 2026) et 7,6 ans (échéance octobre 2029) et d'un coupon de 1,88 % et 2,38 %.

Le 12 octobre 2022, le Groupe a procédé à sa deuxième émission obligataire dite *Sustainability-Linked*, indexée sur ses objectifs de développement durable, pour un montant total de 500 millions d'euros, d'une maturité de 6 ans (échéance octobre 2028) et d'un coupon de 4,125 %. Le 28 novembre 2022, le Groupe a augmenté de 350 millions d'euros l'émission obligataire *Sustainability-Linked* aux mêmes conditions.

Ces émissions obligataires s'intègrent dans une stratégie de financement alignée avec les objectifs et ambitions du Groupe en matière de RSE : elles ont été réalisées dans le cadre du *Framework* de type SLB *(Sustainability-Linked Bond)* de son programme EMTN *(Euro-Medium Term Notes)* publié en juin 2021 et dont la composante RSE a été mise à jour et renforcée en mai 2022.

Le 8 juin 2022, le Groupe a procédé au remboursement anticipé d'un emprunt obligataire d'un montant de 1 milliard d'euros, d'une maturité de 8 ans et d'un coupon de 1,75 % (échéance juillet 2022).

Carrefour dispose également d'un programme de billets de trésorerie déposé à la Banque de France coté à Paris avec une capacité d'émission de 5 milliards d'euros.

Ces opérations permettent de sécuriser la liquidité du groupe Carrefour à court et moyen terme dans un environnement économique incertain, et s'inscrivent dans la stratégie de sécurisation des financements de Carrefour. La maturité moyenne du socle obligataire de Carrefour SA s'établit à 3,6 ans à fin décembre 2022 à comparer à 3,1 ans à fin décembre 2021

5.4 Couvertures des risques

5.4.1 Risques de taux

Le risque de taux d'intérêt est le risque par lequel la variation des taux d'intérêt serait susceptible de générer une augmentation du coût net de l'endettement du Groupe.

La gestion du risque de taux est assurée par la Direction de la trésorerie et des financements du Groupe. Mise à jour mensuellement, la stratégie de couverture et ses modalités d'application permettent de limiter l'exposition au risque de taux et d'optimiser le coût du financement.

La dette à long terme est émise principalement à taux fixe, protégeant ainsi la Société contre une hausse des taux. Carrefour détient néanmoins différents instruments financiers destinés à couvrir sa dette financière face au risque de variation des taux d'intérêt.

Ces couvertures sont réalisées au moyen d'instruments financiers de gré à gré avec des contreparties bancaires de premier rang. Il s'agit principalement de swaps et d'options de taux d'intérêt classiques.

Les instruments utilisés et leur valorisation sont présentés en note 10.

5.4.2 Risques de change

Le risque de change est le risque par lequel une évolution défavorable des cours de change pourrait détériorer un flux de trésorerie libellé en devise étrangère.

De par son activité de holding, la société Carrefour peut être exposée au risque de change, sur des transactions particulières (augmentation de capital ou versement de dividendes) avec certaines de ses filiales étrangères dont la devise locale est autre que l'euro. Le risque sur ces opérations peut dans certains cas être couvert par des achats à terme de devises.

Le 7 juin 2017, Carrefour a réalisé auprès d'investisseurs institutionnels une émission d'obligations convertibles remboursables en numéraire d'un montant nominal de 500 millions de dollars américains et d'une maturité de 6 ans (échéance juin 2023). Un swap de change en euros de 500 millions de dollars américains a été mis en place en 2017 dès que cette souscription a eu lieu et est adossé à cette opération en termes de maturité.

Le 22 mars 2018, Carrefour a réalisé également une émission d'obligations convertibles remboursables en numéraire d'un montant nominal de 500 millions de dollars américains et d'une maturité de 6 ans (échéance mars 2024). De la même manière qu'en 2017, deux swaps de change en euros de 250 millions de dollars américains ont été mis en place et adossés en termes de maturité.

L'ensemble de ces opérations, qui ont été swappées en euros, procure ainsi à la Société l'équivalent d'un financement obligataire classique en euros.

5.4.3 Risques sur actions

Carrefour a pour politique de ne pas détenir de positions actions (sur les siennes propres ou des tierces) sauf circonstances ou besoins particuliers.

Occasionnellement, la Société achète sur le marché ses propres actions ou des options d'achat sur ses propres actions. Les actions sont principalement utilisées pour les besoins des programmes d'attribution d'options sur actions et d'actions gratuites.

Par ailleurs, le risque sur actions découlant des options de conversions incorporées dans les dettes obligataires convertibles émises par le Groupe en juin 2017 et mars 2018 est totalement couvert par des options symétriques achetées auprès de banques.

NOTE 6 PROVISIONS & DÉPRÉCIATIONS

Toute obligation de la Société à l'égard d'un tiers susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante et donnant lieu à sortie probable de ressources sans contrepartie équivalente fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

			Reprises de l'exercice			
(en millions d'euros)	31/12/2021	Dotations de l'exercice	Utilisées	Non utilisées	Autres mouvements	31/12/2022
Obligations de remises d'actions	39	33	(39)			33
Engagement de retraite	0					0
Risque sur filiales	25	12				38
Litiges et risques divers	58	9	(6)	(16)		44
Provisions pour risques et charges	**122**	**54**	**(45)**	**(16)**		**115**
Immobilisations financières	7 870	1 569	(2)	(276)		9 160
Créances	17	0				17
Autres (VMP)	58	21			(15)	64
Dépréciations	**7 945**	**1 589**	**(2)**	**(276)**	**(15)**	**9 240**
TOTAL DES PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	**8 067**	**1 644**	**(47)**	**(293)**	**(15)**	**9 355**

6.1 Provisions sur plans d'actions

Certains salariés du groupe Carrefour reçoivent une rémunération en instruments de capitaux propres.

Cette rémunération prend la forme de plans d'attribution d'actions gratuites ou de plans d'options d'achat d'actions.

Plans dénoués par l'émission d'actions nouvelles

Aucune provision n'est comptabilisée au titre de ces plans conformément aux dispositions de l'article 624-6 du PCG.

Plans d'actions gratuites et d'options d'achat d'actions par remise d'actions existantes

À la date d'attribution, ces actions gratuites et options d'achat d'actions ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'une charge de personnel. Celle-ci n'intervient qu'à la date de livraison des actions gratuites ou à la levée des options d'achat d'actions.

Une provision pour risques et charges est comptabilisée lors de la décision de la Société de procéder à l'attribution d'un plan d'actions gratuites ou d'options sur actions, dès lors que l'obligation de remise d'actions existantes aux employés génère, de manière probable ou certaine, une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

Lorsque l'acquisition des actions gratuites est explicitement subordonnée au fait que l'attributaire reste au service de Carrefour pendant une période future déterminée (« période d'acquisition »), le montant de la provision est reconnu linéairement sur la période d'acquisition.

Plan 2019

Le 27 février 2019, le Conseil d'administration avait décidé de procéder, sur proposition du Comité des rémunérations et sur le fondement de la 14e résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires du 17 mai 2016, à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre. Ce plan portait sur un nombre maximal hors mandataire social de 3 366 200 actions (soit 0.43 % du capital social), dont l'acquisition était soumise à une condition de présence et à plusieurs conditions de performance.

L'acquisition définitive de ces actions ne pouvait avoir lieu qu'au terme d'une période d'acquisition de 3 ans (à compter de la date du Conseil d'administration ayant décidé la mise en place du plan).

Le nombre d'actions acquises dépendait de la réalisation de quatre conditions de performance :

- deux conditions liées à la performance économique (la progression du résultat opérationnel courant pour 25 %, et la croissance du « Free Cash Flow » pour 25 %) ;
- une condition liée à un critère de performance externe (TSR) comparant la performance boursière de Carrefour par rapport à un panel de sociétés dans le secteur de la distribution (pour 25 %) et ;
- une condition liée à la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (pour 25 %).

En février 2022, 2 592 746 actions auto-détenues ont été livrées au titre de ce plan.

Plan 2020

Le 26 février 2020, le Conseil d'administration a décidé, de procéder, sur proposition du Comité des rémunérations et sur le fondement de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 14 juin 2019, à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre. Ce plan porte sur un nombre maximal hors mandataire social de 2 300 000 actions (soit 0,28 % du capital social), dont l'acquisition est soumise à une condition de présence et à plusieurs conditions de performance.

L'acquisition définitive de ces actions ne pourra avoir lieu qu'au terme d'une période d'acquisition de 3 ans (à compter de la date du Conseil d'administration ayant décidé la mise en place du plan). Le nombre d'actions définitivement acquises dépendra de la réalisation de quatre conditions de performance :

- deux conditions liées à la performance économique (la progression du résultat opérationnel courant pour 25 %, et la croissance du « Free Cash Flow ajusté » pour 25 %) ;
- une condition liée à un critère de performance externe (TSR) comparant la performance boursière de Carrefour par rapport à un panel de sociétés dans le secteur de la distribution (pour 25 %) et ;
- une condition liée à l'indice de Responsabilité Sociale de l'Entreprise (pour 25 %).

Comme mentionné au § 5.2, les actions qui seront livrées aux bénéficiaires en février 2023 correspondront à des actions propres auto-détenues par la Société

Plan 2021

Le 17 février 2021, le Conseil d'administration a décidé de procéder, sur proposition du Comité des rémunérations et sur le fondement de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 14 juin 2019, à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre. Ce plan porte sur un nombre maximal hors mandataire social de 2 664 670 actions (0,33 % du capital social), dont l'acquisition est soumise à une condition de présence et à plusieurs conditions de performance.

L'acquisition définitive de ces actions ne pourra avoir lieu qu'au terme d'une période d'acquisition de 3 ans (à compter de la date du Conseil d'administration ayant décidé la mise en place du plan). Le nombre d'actions définitivement acquises dépendra de la réalisation de quatre conditions de performance :

- deux conditions liées à la performance économique (la progression du résultat opérationnel courant pour 25 %, et la croissance du « Free Cash Flow ajusté » pour 25 %) ;
- une condition liée à un critère de performance externe (TSR) comparant la performance boursière de Carrefour par rapport à un panel de sociétés dans le secteur de la distribution (pour 25 %) et ;
- une condition liée à l'indice de Responsabilité Sociale de l'Entreprise (pour 25 %).

Plan 2022

Le 16 février 2022, le Conseil d'administration a décidé de procéder, sur proposition du Comité des rémunérations et sur le fondement de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 14 juin 2019, à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre. Ce plan porte sur un nombre maximal hors mandataire social de 3 104 000 actions (0,4 % du capital social), dont l'acquisition est soumise à une condition de présence et à plusieurs conditions de performance.

L'acquisition définitive de ces actions ne pourra avoir lieu qu'au terme d'une période d'acquisition de 3 ans (à compter de la date du Conseil d'administration ayant décidé la mise en place du plan). Le nombre d'actions définitivement acquises dépendra de la réalisation de quatre conditions de performance :

- deux conditions liées à la performance économique (la progression du résultat opérationnel courant pour 25 %, et la croissance du « Free Cash Flow ajusté » pour 25 %) ;
- une condition liée à un critère de performance externe (TSR) comparant la performance boursière de Carrefour par rapport à un panel de sociétés dans le secteur de la distribution (pour 25 %) et ;
- une condition liée à l'indice de Responsabilité Sociale de l'Entreprise (pour 25 %).

Caractéristiques

Les principales caractéristiques de ces trois plans d'attribution d'actions de performance sont rappelées dans le tableau ci-après.

	Plan 2020	Plan 2021	Plan 2022
Date d'Assemblée Générale	14 juin 2019	14 juin 2019	21 mai 2021
Date d'attribution (1)	26 février 2020	17 février 2021	16 février 2022
Date d'acquisition (2)	25 février 2023	16 février 2024	16 février 2025
Nombre total d'actions attribuées à la date d'attribution	2 604 597	3 000 000	3 104 000
Nombre de bénéficiaires à la date d'attribution	516	690	809
Juste valeur d'une action (en euros) (3)	13,05	11,85	14,21

(1) Date de notification aux bénéficiaires (date à laquelle les bénéficiaires ont eu connaissance des caractéristiques et conditions des plans).

(2) L'acquisition des actions attribuées est soumise à la fois à une condition de présence et à des conditions de performance.

(3) Prix de marché de l'action à la date d'attribution (cours de référence), ajusté des dividendes attendus pendant la période d'acquisition des droits et de la probabilité d'atteinte des critères de performance de marché.

Variation de la période

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice 2022 sur ces plans d'attribution d'actions gratuites sont les suivants :

	2022	2021
Nombre d'actions de performance attribuées au 1er janvier	**7 907 569**	**5 453 908**
Actions attribuées sur l'exercice	3 104 000	3 000 000
Actions livrées aux bénéficiaires sur l'exercice (1)	(2 598 044)	-
Actions annulées sur l'exercice (2)	(697 255)	(546 339)
NOMBRE D'ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES AU 31 DÉCEMBRE	**7 716 270**	**7 907 569**

(1) Dont 2 592 746 actions livrées au titre du plan 2019 et 5 298 actions livrées à des héritiers de salariés au titre des plans de performance en cours 2020 et 2021.

(2) 41 800, 238 700, 260 700 et 156 055 actions ont été annulées respectivement sur le plan 2019, le plan 2020, le plan 2021 et le plan 2022

6.2 Provisions sur engagements de retraite

Les engagements en matière de retraite, qui correspondent aux indemnités de départ à la retraite, sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer les engagements sont détaillées ci-dessous.

6.2.1 Indemnités de fin de carrière

En application de la législation et des conventions collectives en vigueur, la Société verse à chaque salarié une indemnité lors de son départ en retraite. La totalité des droits acquis par les personnes concernées est prise en charge sur l'exercice.

Les paramètres de calcul de la provision pour engagement de retraite sont les suivants :

Hypothèses	31/12/2022	31/12/2021
Taux d'augmentation des salaires	3 %	2,84 %
Taux de charges salariales	36 %	36 %
Taux d'actualisation	3,80 %	0,80 %
Table de mortalité	TH 2017-2019/TF 2017-2019	TV TD 2016-2018
Turn over en fonction de l'ancienneté :	Avant 55 ans, moyenne du *turn over* réel des années 2020, 2021 et 2022 des services centraux, au-delà d'un âge de 55 ans, le *turn over* est égal à zéro	Avant 55 ans, moyenne du *turn over* réel des années 2019, 2020 et 2021 des services centraux, au-delà d'un âge de 55 ans, le *turn over* est égal à zéro
Ancienneté entre 0 et 5 ans	*8,45 %*	*8,46 %*
Ancienneté entre 6 et 10 ans	*7,43 %*	*7,10 %*
Ancienneté entre 11 et 15 ans	*2,57 %*	*3,04 %*
Ancienneté entre 16 et 20 ans	*4,39 %*	*4,72 %*
Ancienneté entre 21 et 25 ans	*3,68 %*	*2,96 %*
Ancienneté de + de 26 ans	*2,70 %*	*3,26 %*

La provision au 31 décembre 2022 correspond à la totalité de la valeur actualisée de l'obligation au titre des engagements de retraite (y compris écarts actuariels et coût des services passés) nette des actifs de couverture du régime. Au 31 décembre 2022, l'engagement net de l'actif de couverture correspond à un actif de 177 milliers d'euros.

6.2.2 Régime de retraite supplémentaire

Carrefour avait mis en place en 2009 un régime de retraite supplémentaire à prestations définies, modifié en 2015 Suite à l'ordonnance n° 2019-697 du 3 juillet 2019 (transposition de la Directive Européenne dite « portabilité retraite »), ce régime de retraite supplémentaire a été supprimé par le Conseil d'administration du 20 avril 2020, entraînant la reprise de la totalité de la provision comptabilisée au 31 décembre 2019.

Par ailleurs, le Conseil d'administration du 20 avril 2020 avait décidé de mettre en place un nouveau régime de retraite supplémentaire conforme aux nouvelles dispositions de l'article L. 137-11-2 du Code de la sécurité sociale de type additif, à compter du 1er janvier 2020. Les principales caractéristiques de ce nouveau régime sont les suivantes :

- les droits annuels resteront acquis aux bénéficiaires en cas de départ de l'entreprise ;
- les droits seront calculés sur la rémunération de l'année en cours (rémunération de référence), sans qu'elle puisse excéder 60 fois le plafond annuel de la sécurité sociale ;
- l'acquisition des droits s'effectue sous réserve de conditions de performance annuelles : les critères de performance et les objectifs à atteindre seront fixés parmi ceux retenus par le Conseil d'administration pour la détermination de la part variable annuelle du mandataire social ;
- le taux annuel d'acquisition des droits à rente sera progressif en fonction de l'atteinte des critères de performance. Le cumul des pourcentages annuels appliqués pour un même bénéficiaire, tous employeurs confondus, sera plafonné à 30 %.

Le Groupe a externalisé la gestion de ce régime à une compagnie d'assurance.

NOTE 7 CAPITAUX PROPRES

7.1 Capital social

Le capital social est composé de 742 157 461 actions ordinaires d'une valeur nominale de 2,50 euros au 31 décembre 2022. Il était constitué de 775 895 892 actions au 31 décembre 2021.

La variation de l'exercice correspond aux actions annulées dans le cadre des opérations de réduction de capital réalisées en avril et juin 2022.

7.2 Primes d'émission et de fusion

Les primes d'émission représentent la différence entre la valeur nominale des titres émis et le montant, net de frais, des apports reçus en numéraire ou en nature par Carrefour SA lors de l'émission.

7.3 Variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Capital	Primes d'émission et de fusions	Autres réserves, report à nouveau	Résultat	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2021	1 940	16 587	2 889	837	22 252
Affectation du résultat 2021			837	(837)	-
Distribution de dividendes			(380)		(380)
Réductions de capital	(84)	(570)			(655)
Résultat de l'exercice 2022				223	223
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2022	**1 855**	**16 017**	**3 346**	**223**	**21 441**

L'Assemblée Générale des actionnaires de Carrefour, réunie le 3 juin 2022, a fixé le dividende relatif à l'exercice 2021 à 0,52 euro par action, intégralement versé en numéraire.

Le 9 juin 2022 a eu lieu le versement du dividende global pour un montant de 380 millions d'euros.

Le dividende non versé sur les actions en autodétention, soit 6 millions d'euros, est comptabilisé en report à nouveau lors du versement de dividendes en numéraire.

Comme mentionné au § 2, suite aux rachats d'actions propres d'un montant total de 750 millions d'euros, la Société a procédé à deux réductions du capital social par voie d'annulation d'actions : (i) en avril 2022, annulation de 21 232 106 actions entraînant une réduction du capital de 53 millions d'euros et un impact sur les primes d'émission de 347 millions d'euros et (ii) en en juin 2022, annulation de 12 506 325 actions entraînant une réduction de capital de 31 millions d'euros et un impact sur les primes d'émission de 223 millions d'euros.

7.4 Valeur des réserves affectées à la contrepartie des actions auto-détenues

Au 31 décembre 2022, le Groupe contrôle 11 544 870 de ses propres actions.

Les actions propres comprennent les actions affectées à la couverture des plans d'attribution gratuite d'actions. Tous les droits relatifs à ces actions sont suspendus jusqu'à ce que ces actions soient remises en circulation.

La valeur nette comptable des actions Carrefour auto-détenues au 31 décembre 2022 s'élève à 185 millions d'euros (cf. note 5.2). Elle était de 148 millions d'euros au 31 décembre 2021.

NOTE 8 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier se décompose de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2022	2021
Dividendes	1 325	517
Charges d'intérêt et charges assimilées	(114)	(130)
Dotations sur dépréciations et provisions	(1 602)	(305)
Reprises sur dépréciations et provisions	280	136
Autres produits et charges financiers	18	67
RÉSULTAT FINANCIER	**(93)**	**284**

Au cours de l'exercice 2022, les revenus de dividende s'élèvent à 1 325 millions d'euros. Les dividendes encaissés sur l'exercice comprennent notamment, pour les principaux :

- un dividende de 724 millions d'euros en provenance de la société néerlandaise CNBV ;
- un dividende de 271 millions d'euros en provenance de la société espagnole Norfin Holder ;
- un dividende de 116 millions d'euros en provenance de la société française CRFP8 ;
- un dividende de 61 millions d'euros en provenance de la société belge Caparbel ;
- un dividende de 43 millions d'euros en provenance de la société brésilienne Atacadão.

Les charges d'intérêt sont essentiellement liées aux emprunts obligataires.

Au 31 décembre 2022, l'évaluation des titres de participation a conduit à la comptabilisation d'une dotation nette sur dépréciation des titres de participation et mali de (1 290) millions d'euros et d'une dotation nette sur provision pour risque sur filiales de (12) millions d'euros (cf. note 6).

Les dotations de l'exercice comprennent également une reprise de provision pour dépréciation sur les valeurs mobilières de placement pour un montant de (21) millions d'euros.

Les autres charges et produits financiers incluent l'étalement des primes de remboursement des emprunts obligataires ainsi que des gains et pertes de change.

NOTE 9 IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

9.1 Ventilation du résultat et de l'impôt sur les bénéfices correspondant

	2022		
(en millions d'euros)	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat avant éléments exceptionnels et participation	(182)		(182)
Résultat exceptionnel	30		30
Effets liés à l'intégration fiscale		375	375
RÉSULTAT COMPTABLE 2022	**(152)**	**375**	**223**

Le produit d'impôt constaté en 2022 correspond principalement au produit d'intégration fiscale.

Les crédits d'impôts imputables sur l'impôt sur les sociétés sont également comptabilisés en impôts sur les bénéfices.

9.2 Intégration fiscale

Carrefour SA est la société tête de Groupe du périmètre d'intégration fiscale.

Chaque société intégrée fiscalement est replacée dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément.

L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre la somme des impôts due par chacune des filiales intégrées et l'impôt calculé sur la base du résultat d'ensemble est enregistrée par Carrefour SA

9.3 Informations sur la situation fiscale différée ou latente

Le tableau ci-dessous présente l'effet impôt des différences temporaires entre les bases comptables et les bases fiscales de Carrefour SA

	31/12/2022		31/12/2021	
(en millions d'euros)	actif	passif	actif	passif
1- Charges non déductibles temporairement				
■ Provisions pour retraite				
■ Provisions pour risques et charges	2		2	
■ Autres				
2- Produits non taxables temporairement				
■ Plus-value de fusion et d'apport différés		250		250
3- Déficits fiscaux reportables	**133**		**256**	
TOTAL	**135**	**250**	**258**	**250**

Le montant de 250 millions d'euros au passif correspond aux sursis d'imposition consécutifs aux opérations d'apports de titres bénéficiant du régime de faveur de l'article 210 B du CGI.

NOTE 10 AUTRES INFORMATIONS

10.1 Créances et comptes de régularisation actif

Les créances correspondent pour l'essentiel à des créances intra-groupes liées à des prestations de services dont le fait générateur est constitué par la réalisation de la prestation.

Elles sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une dépréciation en cas de risque de non recouvrement.

(en millions d'euros)	31/12/2022	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	31/12/2021
Créances [1]	2 081	2 081			934
Sous-total créances	**2 081**	**2 081**			**934**
Écart de conversion actif					
Autres comptes de régularisation [2]	159	126	33		62
Sous-total comptes de régularisation	**159**	**159**			**62**
TOTAL	**2 240**	**2 240**			**996**

(1) Les créances correspondent majoritairement à des créances intragroupes et dans une moindre mesure à des créances fiscales (crédits d'impôts ou crédits de TVA).

(2) Les autres comptes de régularisation intègrent essentiellement des écarts de conversion, une charge constaté d'avance relative au partenariat Paris 2024, des primes d'émission des obligations et des frais d'émission d'emprunts amortis sur la durée de remboursement des emprunts auxquels ils sont attachés.

10.2 Dettes et comptes de régularisation passif

L'état des échéances des dettes à la clôture est le suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2022	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	31/12/2021
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10	10			5
Dettes fiscales et sociales	254	254			209
Autres dettes [1]	1 114	1 114			2 207
TOTAL	**1 378**	**1 378**			**2 421**

(1) Les autres dettes correspondent essentiellement à des dettes intragroupes

10.3 Parties liées

Il n'existe pas de transactions avec des parties liées (autres que les filiales détenues en totalité) présentant une importance significative et qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché.

10.4 Engagements hors bilan

10.4.1 Instruments dérivés

	Encours notionnels couverts par maturité					Dérivés à la valeur de marché	
Instruments dérivés utilisés (en millions d'euros)	31/12/2022	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Achats *Call*	**938**	**469**	**469**		**883**	**17**	**22**
Swap de devises	**948**	**480**	**469**		**883**	**175**	
EUR/USD sur obligation convertible	938	469	469		883	174	120
EUR/TWD	11	11				1	0
Achats options de taux *(caps)*	**0**				**100**	**0**	**0**
Achats de Swaptions (SWP)	**275**	**200**	**75**		**575**	**47**	**8**
Ventes de Swaptions (SWR)	**0**				**(250)**	**0**	**(4)**
Swap de taux	**(75)**		**(75)**			**5**	**0**
TOTAL	**2 161**	**1 148**	**1 013**	**-**	**2 191**	**413**	**146**

(1) Un swap de change en euros de 500 M$ américains a été mis en place en 2017 dès la souscription des obligations convertibles remboursables en numéraire émise le 7 juin 2017 et est adossé à cette opération en termes de maturité.
De la même manière, deux swaps de change en euros de 250 M$ américains ont été mis en place en mars 2018, lorsque Carrefour a procédé à une émission d'obligations convertibles remboursables en numéraire d'un montant nominal de 500 M$ américains

10.4.2 Autres engagements

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Avals, cautions et garanties [1]	39	34
Engagements donnés	**39**	**34**
Crédits syndiqués non tirés [2]	3 900	3 900
Engagements reçus	**3 900**	**3 900**

(1) Les garanties concernent essentiellement les garanties émises au nom de la captive d'assurances du Groupe.

(2) Au 31 décembre 2022, la Société dispose de deux lignes de crédits syndiqués non tirées auprès d'un *pool* de banques de premier rang d'un montant total de 3,9 Mds€. Carrefour a exercé en 2020 l'option d'extension de juin 2025 à juin 2026, de ces deux facilités de crédit.
La première facilité de crédit (dite « *Club deal* ») a été négociée auprès d'un syndicat de 8 banques pour un montant total de 1,4 Md€. La seconde facilité (dite « syndiquée ») a été négociée auprès d'un syndicat de 21 banques pour un montant total de 2,5 Mds€.

10.5 Effectifs & rémunération

10.5.1 Effectif moyen

	2022	2021
Cadres	5	4
EFFECTIFS MOYENS	**5**	**4**

10.5.2 Rémunération

La rémunération du mandataire social est détaillée dans le rapport de gestion.

NOTE 11 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement postérieur à la clôture n'est de nature à avoir une incidence significative sur les comptes de la Société au 31 décembre 2022.

NOTE 12 FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en millions d'euros)	Capital social	Capitaux propres hors capital	Quote part du capital détenue *(en %)*	Valeur brute comptable des titres (hors mali)	Prov dep/titres partici -pations	Valeur nette comptable des titres (hors mali)	Valeur brute comptable des mali affectés aux titres de partici -pations	Valeur nette comptable des mali affectés aux titres de partici -pations	Résultat du dernier exercice clos	Chiffre d'affaires HT	Dividendes reçus
A- Renseignements détaillés											
1. Filiales (% > 50)											
France											
CARMA	23	97	50,0 %	44		44	-	-	3	0	0
CARREFOUR BANQUE	101	367	60,0 %	124		124	-	-	2	240	9
CARREFOUR FRANCE	1 995	(538)	99,6 %	3 979		3 979	6 952	1 245	(543)	19	0
CARREFOUR MANAGEMENT	0	6	100,0 %	118	(117)	1	-	-	(3)	0	0
CARREFOUR SYSTÈMES D'INFORMATION	164	(190)	100,0 %	168	(168)	0	-	-	(4)	383	0
CRFP 8	3 381	248	74,8 %	2 528		2 528			167	0	116
GUYENNE ET GASCOGNE	106	(34)	100,0 %	428	(189)	238	-	-	0	12	0
HYPARLO	63	94	100,0 %	450		450	180	150	34	0	0
TOTAL				**7 838**	**(474)**	**7 364**	**7 132**	**1 395**	**(343)**	**654**	**125**
Étranger											
CARREFOUR ASIA	183	(179)	100,0 %	190	(186)	4					0
CARREFOUR NEDERLAND BV	2 259	1 256	100,0 %	3 603		3 603	767	767			724
NORFIN HOLDER	2	4 435	79,9 %	3 177		3 177	2 872	2 872			271
CAPARBEL	6 334	12	100,0 %	6 334		6 334	636	97			61
TOTAL				**13 304**	**(186)**	**13 119**	**4 275**	**3 736**	**0**	**0**	**1 057**

(en millions d'euros)	Capital social	Capitaux propres hors capital	Quote part du capital détenue *(en %)*	Valeur brute comptable des titres (hors mali)	Prov dep/titres partici -pations	Valeur nette comptable des titres (hors mali)	Valeur brute comptable des mali affectés aux titres de partici -pations	Valeur nette comptable des mali affectés aux titres de partici -pations	Résultat du dernier exercice clos	Chiffre d'affaires HT	Dividendes reçus
2. Participations (10 < % < 50)											
France											
CARREFOUR FINANCE	6 823	719	25,0 %	1 668		1 668	-	-	86	0	0
CRFP 13	863	506	38,0 %	385		385	-	-	52	0	10
TOTAL				**2 053**		**2 053**	**0**	**0**	**138**	**0**	**10**
Étranger											
ATACADÃO	1 213	1 494	30,97 %	251		251	-	-	582	9 913	43
CARREFOUR ITALIA	1 289	(672)	30,0 %	2 282	(2 206)	77	-	-			0
TOTAL				**2 533**	**(2 206)**	**328**	**0**	**0**	**582**	**9 913**	**43**
B- Renseignements globaux											
1. Autres filiales											
France				**11**	**0**	**11**	**0**	**0**			**49**
Étranger				**0**	**0**	**0**	**0**	**0**			**0**
2. Autres Participations											
France				**98**	**(11)**	**87**	**0**	**0**			**10**
Étranger				**248**	**(8)**	**240**	**0**	**0**			**32**
C- Renseignements globaux sur les titres											
Filiales françaises (ensemble)				**7 849**	**(474)**	**7 375**	**7 132**	**1 395**			**175**
Filiales étrangères (ensemble)				**13 304**	**(186)**	**13 119**	**4 275**	**3 736**			**1 057**
Participations dans les sociétés françaises (ensemble)				**2 151**	**(11)**	**2 140**	**0**	**0**			**20**
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)				**2 781**	**(2 214)**	**568**	**0**	**0**			**74**
TOTAL GÉNÉRAL				**26 086**	**(2 885)**	**23 201**	**11 407**	**5 131**			**1 325**

Les données grisées ne sont pas fournies en raison du préjudice grave pouvant résulter de leur divulgation.

Les colonnes Capital, Capitaux propres hors capital, Résultat du dernier exercice clos et chiffre d'affaires, correspondent aux informations relatives à l'exercice 2021 car celles relatives à 2022 ne sont pas arrêtées par leurs organes de gestion.